

VILLE DE



COMPIÈGNE

COMPIÈGNE, le 4 MARS 2024

CABINET DU MAIRE
Tél. : 03 44 40 72 48

Réf. : PhM/SC
n° 55/2024

Objet : Cérémonies du 19 mars

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister aux cérémonies à l'occasion du 62^{ème} Anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 et de la Journée Nationale du Souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires en Algérie et des combattants en Tunisie et au Maroc, qui auront lieu :

Mardi 19 Mars 2024

A 10 h 30 - A la Stèle des victimes d'AFN au Cimetière Sud :

Dépôt de gerbes par :

- « La F.N.A.C.A. »
- « Le Délégué Militaire Départemental »
- « La Ville de Compiègne »
- « Le Sous-préfet de Compiègne »

Minute de Silence
Sonnerie aux Morts
La Marseillaise

A 11 h 15 - Au Monument aux Morts, place Saint-Jacques :

Lectures de messages
Dépôt de gerbes par :

- « La F.N.A.C.A. »
- « Le Délégué Militaire Départemental »
- « La Ville de Compiègne »
- « Le Sous-préfet de Compiègne »

Minute de Silence
Sonnerie aux Morts
La Marseillaise

Par ailleurs, je vous précise qu'un car est prévu à l'intention des participants dépourvus de moyen de locomotion. Cet autocar quittera la place Saint-Jacques à 10 heures. Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Très cordialement,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI,
Sénateur honoraire de l'Oise